

Lettre ouverte à M. Laurent Carroué, président du Capes externe d'histoire et géographie,
Inspecteur général de l'Éducation Nationale

Monsieur le président,
Cher collègue,

Nous avons pris connaissance de votre note intitulée « De la rénovation du Capes externe d'histoire et géographie » ainsi que de votre lettre de cadrage du 15 mars 2010, l'une sur la « philosophie » du concours, l'autre plus technique. Bien que vous y apportiez un certain nombre de précisions attendues sur la réforme du concours, nous aimerions obtenir quelques éclaircissements supplémentaires, tant nous sommes, en tant que préparateurs aux épreuves, perplexes devant certains de ses dispositifs et peu satisfaits des interprétations que vous en proposez.

Présentant les épreuves elles-mêmes, vous expliquez que leur logique est de « mieux distinguer ce qui relève des universités, qui ont la responsabilité de la formation initiale de tous les étudiants (...) de ce qui relève de l'Éducation nationale qui a la responsabilité du recrutement, de l'adaptation au métier et de la formation continue des professeurs ». Cette formulation, nous l'avons déjà relevée sous la plume de M. Xavier Darcos, initiateur de la réforme dite de la masterisation, et sous celle d'un certain nombre de conseillers et hauts fonctionnaires en charge de ce dossier. Depuis un an et demi, elle ne laisse pas de nous surprendre. Dans la situation qui a prévalu jusqu'à présent, il semblait naturel, étant donné le niveau élevé d'exigence du concours et la nécessité de garantir la circulation de connaissances valides depuis l'université jusqu'aux plus petites classes, que des universitaires corrigent les épreuves écrites et siègent dans le jury d'oral – c'était même le gage d'une bonne préparation aux épreuves. Laissez-vous entendre ici que cette situation devrait cesser ? Sinon, pour quels motifs insistez-vous sur cette nouvelle répartition des tâches ? S'agit-il pour vous de jeter le doute sur les capacités des universitaires à comprendre les critères de recrutement du Ministère de l'Éducation Nationale dont ils sont, quels que soient les découpages ministériels, eux-mêmes membres ? Doit-on comprendre que vous vous êtes rallié à l'idée que les universitaires, y compris ceux des IUFM désormais intégrés aux universités, sont des prestataires de service destinés uniquement à emplir des cerveaux de belles connaissances et que seuls des tiers « recruteurs » sauraient sélectionner ceux de ces cerveaux qui seraient habiles à organiser et transmettre ces connaissances ? Sur quels fondements théoriques une telle partition entre savoir, capacité de transmission et adaptation à des critères (non formulés) d'employabilité serait-elle possible ? À moins que les universitaires ne soient jugés par le Ministère de l'Éducation Nationale insuffisamment « éthiques et responsables » ?

S'agissant des programmes eux-mêmes, vous indiquez que le fait qu'ils se réfèrent aux programmes scolaires est un gage que soient articulés « plus étroitement démarches et contenus scientifiques et maîtrise et mise en œuvre professionnelles ». Nous sommes là encore perplexes : sur certaines questions présentes dans les programmes scolaires, la recherche est pratiquement inexistante tandis que d'autres questions sont renouvelées par les chercheurs sans qu'il y en ait la moindre trace dans les programmes scolaires. Certaines périodes ont disparu ou quasiment disparu des programmes des collèges et lycées (par exemple la formation des royaumes barbares ou même l'Ancien Régime français) tout comme certaines aires géographiques. Quel genre de connaissances devons-nous dès lors dispenser à nos étudiants durant leur cursus ? De solides connaissances sur des sujets jugés par eux « inutiles » car impossibles à réinvestir dans une dissertation ou une leçon de Capes ou des connaissances approximatives, vieillies voire périmées, mais qui auront une immédiate utilité

dans la mesure où elles figurent dans les programmes scolaires ? Ayant reçu une telle formation, sur quelle curiosité intellectuelle et à partir de quelles nouveautés de la recherche les futurs enseignants pourront-ils fonder le renouvellement de leurs enseignements ? Mais il est vrai que le Ministère de l'Éducation Nationale sera désormais seul en charge de leur formation continue.

À propos de l'épreuve sur dossier d'oral, vous indiquez qu'il s'agit d'une épreuve d'épistémologie, d'histoire des disciplines et de leur enseignement. Les candidats y seront aussi invités à réfléchir sur les « finalités de leur enseignement (dimension didactique et civique) ». Contrairement aux préparateurs d'autres Capes dont l'épreuve sur dossier était très différente de ces indications, nous croyons être ici en terrain familier, si ce n'est qu'est réintroduite la dimension didactique que les jurys antérieurs avaient écartée. Néanmoins, une question nous taraude : comment ce premier exercice sera-t-il enchaîné avec la question « agir en fonctionnaire de l'État » ? Les candidats passeront-ils – ce n'est qu'un exemple – d'une question sur l'historiographie de la Résistance où ils pourraient, comme c'était le cas autrefois, montrer la difficulté de faire dialoguer histoire et mémoire à une question sur l'injonction présidentielle de lire la dernière lettre de Guy Môquet à une date fixe de l'année scolaire dans toutes les classes ? À quel genre de réponse le jury peut-il bien s'attendre ?

Vous vous félicitez ensuite de ce que le Capes sera désormais réellement bivalent. Certes, le nombre des épreuves sera, comme pour tous les Capes, réduit à quatre quand l'ancienne formule en présentait cinq qui, comme chacun en conviendra, est un chiffre impair. Mais ce que nous observons quotidiennement dans les universités n'a rien à voir avec ce problème d'arithmétique élémentaire : si les étudiants sont moins bien formés à la géographie qu'à l'histoire, c'est que le choix des étudiants de géographie s'oriente davantage vers des débouchés autres que l'enseignement et que les programmes de recherche des laboratoires de géographie n'ont qu'un très lointain rapport avec la géographie scolaire. Pour remédier à ce problème, il faudrait soit recruter dans les universités des enseignants qui s'intéressent à la géographie scolaire, soit renoncer à interroger les candidats au concours sur cette géographie scolaire. À supposer que les moyens et la politique de recrutement dans l'université permettent de tels aménagements, il faudrait des années pour en voir les réels effets. En attendant, dans la nouvelle architecture du Capes, on se contentera de pénaliser les étudiants qui auront la malchance d'être évalués sur ce qu'ils ne maîtrisent pas et, au bout du compte, plutôt que d'avoir à disposition des critères d'évaluation fiables, on écartera les bons étudiants au profit des chanceux. Mais nous ne saurions évidemment, dans ce Capes « rénové », nous mêler des critères d'évaluation.

Vous évoquez le nouveau calendrier des épreuves, dont, précisez-vous, le Ministère est seul responsable (mais qui est le Ministère ?) À ce sujet, nous n'avons qu'une seule question à vous poser : quand comptez-vous que nous fassions cours ? Si, comme vous l'écrivez, les programmes seront connus au 15 avril de l'année même du concours, compte tenu des impératifs des étudiants eux-mêmes qui doivent passer leur Master 1 en juin voire pour nombre d'entre eux en septembre, de leur nécessité à gagner de l'argent pour financer une année d'étude supplémentaire, du délai nécessaire aux préparateurs pour préparer des cours avec un minimum d'avance, compte tenu du fait que les universités sont fermées en juillet et août, que les enseignants-chercheurs ont pour mission de faire de la recherche, ce qu'ils font également durant l'été, que les sessions de septembre les occupent dès le début de l'année universitaire, il ne reste qu'un mois environ entre la mi-septembre et la mi-octobre pour dispenser quelques cours, avant que les candidats ne se consacrent à leurs révisions pour passer le concours en novembre. À moins que le Ministère de l'Éducation Nationale n'ait

dans l'idée de laisser se développer des officines privées d'été pour régler une partie des revendications salariales des universitaires, nous ne voyons pas bien comment des cours de préparation à l'écrit pourront avoir lieu. Sans doute l'absence de préparation participe-t-elle de l'élévation du niveau de recrutement ?

Sur la vitesse de rotation des questions, vous laissez le champ ouvert à diverses possibilités, l'arrêté ministériel du 28 décembre 2009 n'ayant précisé qu'une chose : que leur renouvellement doit être périodique. Cette incertitude pourrait révéler le degré d'improvisation de cette politique de « rénovation » des concours. Elle pourrait éventuellement viser à montrer à quel point le Ministère est à l'écoute des critiques qui se font jour. À nos yeux, cette incertitude est surtout un bon moyen de générer de l'angoisse chez les étudiants et les préparateurs, qui se trouvent soumis à l'obligation de s'adapter trimestre après trimestre aux errements du Ministère. Quand les universitaires se seront épuisés dans une course à l'adaptation de leurs formations, quand les départements et les UFR se seront divisés sur la réponse à apporter aux directives du Ministère, quand aura joué à plein la culpabilisation des préparateurs sommés de « sauver » leurs formations et leurs étudiants face à la concurrence de l'université voisine ou à la menace de fermeture (IUFM), de quelle réserve d'enthousiasme et de dévouement disposerez-vous pour enseigner leur métier aux plus jeunes ?

Vous concluez en vous disant « conscient des difficultés qui peuvent se faire jour ». En fait de difficultés, nous ne voyons que des impasses insurmontables, dénoncées par l'ensemble des acteurs de la formation depuis plus d'un an. En fait de « novations », des nouveautés absurdes qui mettent en péril le niveau de formation théorique et pratique des futurs enseignants, l'entrée sereine dans leur métier de nos étudiants, l'avenir des Masters recherche, les préparations à l'Agrégation dans les centres universitaires autres que parisiens et lyonnais, pour nous en tenir à leurs effets les plus évidents et immédiats.

Dans l'attente de vos éclaircissements, nous vous prions de recevoir, Monsieur le président et cher collègue, nos sincères salutations,

Paris, le 18 mars 2010

Jean-Baptiste Bonnard, MCF d'Histoire antique, Université de Caen, ex-membre du jury du Capes

Didier Lett, professeur d'Histoire médiévale, Université Paris 7-Diderot, coordinateur des concours

Sylvie Steinberg, MCF d'Histoire moderne, Université de Rouen, coordinatrice des concours

Michelle Zancarini-Fournel, professeur d'Histoire contemporaine, Université Lyon I-IUFM, préparatrice de l'épreuve professionnelle puis sur dossier depuis 19 ans.